

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février 2023 à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT).

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote

(vote public) : 7

o Pour : 7

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,  
SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy et  
SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : POINAS Jean-Michel.

**Absent** : Néant.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, les aliénations, et les échanges et mise en réserve passés de gré à gré en dessous de 90 000 €.

Date de convocation :

**Le 11 février 2023**

Date d'affichage :

**Le 11 février 2023**

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2019-12-02/04 en date du 2 décembre 2019 approuvant le projet d'extension de la zone d'activités de la Chavana à Riotord, et la délibération n° DC/2019-04-15/16 du 15 avril 2019 approuvant le principe de dévier une portion de la route départementale n°501 dans le cadre du projet d'extension de cette zone d'activités.

M. le Président précise que suite à la fin des travaux d'extension de cette zone d'activités, il convient de procéder à plusieurs régularisations foncières :

**DECISION N° :**

**DB/2023-02-15/02**

**OBJET DE LA SEANCE :**

**Zone d'activités de la  
Chavana (Riotord)**

**Acquisition DEPARTEMENT**

- Achat de plusieurs parcelles appartenant au Département de la Haute-Loire (43000 Le Puy-En-Velay) : AN 162 (667 m<sup>2</sup>), AN 163 (870 m<sup>2</sup>) et AN 164 (2 418 m<sup>2</sup>) sises au Nouveau Souhay à Riotord.

- Prix d'acquisition : euro symbolique.

- Notaire chargé de l'opération : Me Catherine SIMONET (43220 Dunières)

**AR Prefecture**

043-244300307-20230215-DB2023021502-AU d'ac  
Reçu le 01/03/2023

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ces acquisitions foncières dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de la Chavana à Riotord.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'acquérir les parcelles AN 162 (667 m<sup>2</sup>), AN 163 (870 m<sup>2</sup>) et AN 164 (2 418 m<sup>2</sup>) sises au Nouveau Souhay à Riotord appartenant au Département de la Haute-Loire (43000 Le Puy-en-Velay), au prix d'un euro symbolique (avec dispense de paiement),
- désigne Maître SIMONET, notaire à Dunières, pour établir l'acte de vente correspondant à ces terrains,
- dit que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la Communauté de Communes,
- charge M. le Président de signer l'acte de vente correspondant à ces terrains, et toutes pièces utiles.
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20230215-DB2023021502-AU  
Reçu le 01/03/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*